L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Carondelet, 140.

NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI MATIN, 3 NOVEMBRE 1871.

45me Année—Vol. XLV.

Les Finances de la Ville.

Le maire Flanigan mérite réellement la reconnaissance des contribuables pour la ténacité avec laquelle il s'est obstiné à opposer une digue aux prodigalités où ont dû se livrer les administrateurs auxquels la nouvelle charte et la prédilection du gouverneur avait confié le gouvernement des affaires municipales.

Dans notre numéro du 29 décembre 1870, nous avons donné l'analyse du message par lequel le maire signalait les vices du projet de budget arrêté par le Conseil, dans nouveau message, dont nous avons donné la forte étude d'avant-hier, revient sur le sujet dans des considérations aussi justes et sur la nécessité des réductions et des économies.

Le moment nous semble opportun pour résumer de nouveau la situation financière de la ville.

Le projet de budget arrêté au mois de décembre dernier pour l'année 1871, offrait un passif de $5,519,268 en regard d'un actif présumé de $3,540,546, ce qui donnait la perspective d'un déficit de $1,978,722. Or, dans le passif se figurait pour les dépenses de la police métropolitaine qui ont été fixées à $750,000 environ. On se trouvait donc à cette époque en présence d'un passif qui devait s'élever à $2,268,722, soit une trois fois plus élevée que le montant total des dépenses municipales dix ans auparavant, tandis que le budget des dépenses préparé pour 1868 par une administration autre nommée par l'autorité militaire, ne s'élevait qu'à $2,740,953 y compris $400,000 pour la police, et $310,000 pour les écoles publiques.

L'évaluation des recettes donnée ci-dessus, était faite sur la base des taxes arrêtées par le Conseil et qui y comprenaient 3½ de un pour cent pour la police et 1½ pour la part de ville formant un total de 5 pour cent que la loi ne permet pas de prélever. Le Conseil avait fixé le taux de la taxe à 10 mills, ce qui, en ajoutant les 5 mills en question, portait le taux de la taxe à 15